

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 02 août à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET

Absents (3) : Thibault CALMARD, Frédéric CHAZELLE, Gérard ROURE.

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

**7 ► ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT— 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de réactualiser le plan de financement validé par délibération en date du 07.12.2024 ; le montant total de l'opération s'élevant à 173 280,24 € au lieu de 174 862,81 € prévus initialement.

Selon les devis et actes d'engagement des différentes entreprises, les travaux de la tranche 2 s'élèvent à 165 411,86 €, répartis comme suit :

- Travaux de maçonnerie : Ent Geneste ..... 150 024,80 € H.T.
- Travaux de décors peints : Ent AKIN ..... 6 699,06 € H.T.
- Travaux de vitraux : Ent. TRIFORIUM ..... 8 687,00 € H.T.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 s'élèvent à 5 789,38 € HT, répartis comme suit :

- VISA : 3 % x 16 541,09 € ..... 496,23 € H.T.
- DET : 28 % x 16 541,09 € ..... 4 631,50 € H.T.
- AOR : 4 % x 16 541,09 € ..... 661,65 € H.T.

Afin de financer cette tranche 2, il convient de solliciter des subventions auprès de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), du Conseil Régional et du Conseil Départemental, sur le montant ci-après :

Montant des travaux éligibles .....	165 411,86 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre .....	5 789,38 € H.T.
Coordination SPS .....	2 080,00 € H.T.
<b>MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>173 280,24 € H.T.</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ valide le nouveau montant des dépenses de la tranche 2 ;

↳ accepte le nouveau plan de financement suivant pour les travaux de la tranche 2 :

- \* Subvention DRAC 25 % de 173 280,24 € : 43 320,06 €
- \* Subvention Conseil Régional 30 % : 51 984,07 €
- \* Subvention Conseil Départemental 24 % : 41 587,26 €
- \* Autofinancement : 36 388,85 €

AR Prefecture

063-216303099-20250802-20250802\_07-DE  
Reçu le 04/08/2025

↳ autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance  
Yohann CARRET

Le Maire,  
Michel ROCHE

